



**POUR DEFENDRE TON SALAIRE, TES DROITS,
TON TRAVAIL E LA DEMOCRACIE
VOTEZ LE CAHIER DE REVENDICATIONS DE LA FIOM**

Après l'accord confederal separé signé par la CISL et la UIL, FIM et UILM ont décidé de presenter leur cahier de revendications pour le contrat national.

La FIOM dans son assemblée des délégués prévue par son statu, tenue le 30 de juin, a decidé de présenter son cahier de revendications.

Demander une augmentation des salaires de 130 Euro pour les prochaines 2 années comme prévue dans la vieille regulation des negotiations (qui a comme date de péremption le 31.12.2011) pour tous les salariés metallaux en rapport à leur escalier professionnel et à partir du 1.1.2010.

Escalier Professionnel

niveaux	Parametre	Augmentation mensuel
1	100	110,00
2	100	110,00
3	118	130,00
4	118	130,00
5	118	130,00
5s	131	144,00
6	140	154,00
7	154	170,00

L'augmentation de salaire doit être donnée aussi aux salariés qui sont en chômage partiel
Se propose un avis commun pour demander au gouvernement l'élimination des impôts sur la chiffre d'augmentation.

Demander une augmentation des salaires de 35 Euro mensuel (455E dans l'année) pour tous les salariés qui n'ont pas la negotiation au niveau d'entreprise (cette chiffre doit être donnée à tous aussi en présence de chômage partiel).

Blocage des licenciements pour la periode de validité du contrat pour tous types des contrats de travail y compris les précaires et l'utilisation en alternative du chômage partiel.

Pour défendre la qualité de l'emploi, on demande un plan de formation professionnel et sur santé et sécurité.

Ce cahier de revendications sera voté par tous les salariés (inscrits ou non) à travers un referendum.

Dans le mois de Juillet la FIOM terra les assemblées dans toutes les entreprises.

En considération du fait que beaucoup des salariés sont en chômage partiel, la FIOM fera des assemblées locales et même des votes. Dans ce cas là tous sont obligés de certifier de travailler pour leur usine.

Le vote aura lieu jusqu'au 29 de Juillet.

FIM et UILM ont demandé aussi de révoquer le contrat national signé le Janvier 2008 e qui terminera à la fin du 2011. La FIOM considère cette demande une décision grave, sans justification et illegale.

Approuvé à l'unanimité à l'assemblée nationale